

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 09 août au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Etangs oligotrophes à littorelles de Puisaye, à bordures paratourbeuses et
landes » renommé « Milieux humides et habitats à Chauves-souris de
Puisaye-Forterre » et abrogeant l'arrêté du 10 février 2016 portant
désignation du site « Tourbières, marais et forêts alluviales de la vallée du
Branlin » et l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site « Landes et
Gâtines de Puisaye »**

Une observation sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Etangs oligotrophes à littorelles de Puisaye, à bordures paratourbeuses et landes » renommé « Milieux humides et habitats à Chauves-souris de Puisaye-Forterre » et abrogeant l'arrêté du 10 février 2016 portant désignation du site « Tourbières, marais et forêts alluviales de la vallée du Branlin » et l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site « Landes et Gâtines de Puisaye » a été émise lors de la phase de consultation du public.

Cette observation porte sur le changement de dénominations de nombreux sites. Il ne concerne pas la procédure de modification du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.